



UNSa Justice

Monsieur Laurent RIDEL  
Directeur de l'Administration Pénitentiaire  
13 Place Vendôme  
75042 PARIS Cedex 01

Pantin, le 16 décembre 2022

**REF. : SECRETARIAT/EC/WF/DAP-20221216**

**OBJET : Mesures catégorielles en faveur du Corps d'Encadrement et d'Application**

Monsieur le Directeur,

Lors des présentations du budget 2023 pour la mission Justice et du programme 107 de la DAP, le ministre et vous-même avez annoncé des mesures catégorielles pour les personnels pénitentiaires du Corps d'Encadrement et d'Application.

Des discussions doivent, par ailleurs, s'ouvrir en 2023 « *en vue d'engager une réforme d'envergure du CEA, propre à répondre au déficit d'attractivité du métier à l'heure où l'administration pénitentiaire connaît d'importants besoins de recrutement* » (sic).

Bien que la fin de l'année 2022 approche à grands pas, l'UFAP UNSa Justice n'a été destinataire d'aucune note de cadrage du garde des Sceaux ou de votre part portant sur le contenu des mesures envisagées, sur un calendrier de travail à venir ou sur l'enveloppe budgétaire allouée.

Dans les semaines à venir, le dialogue social reprendra avec des représentants du personnel nouvellement élus. Afin que celui-ci puisse s'engager dans les meilleures conditions, notre organisation syndicale demande que des éléments contextuels et factuels soient portés à sa connaissance sur les mesures catégorielles en faveur des personnels du CEA en 2023.

L'UFAP UNSa Justice est bien décidée à aller au-delà de la fusion sans envergure pour ne pas dire décevante de février 2022. Les surveillants, surveillants-brigadiers, Premiers surveillants et Majors attendent une légitime reconnaissance du ministre de la Justice et le soutien sans faille de la DAP.

Cette « *réforme d'envergure* » est très attendue par l'ensemble des personnels du CEA sur le terrain.

Dans l'attente de votre transmission, je vous prie d'accepter, monsieur le directeur, mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général,

Emmanuel CHAMBAUD